



LES OBLIGATIONS ET LES POUVOIRS DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS D'UN CORPS DE POLICE ET LE PROJET DE LOI N^O 64 – 4^E ÉDITION

Formatrice : M^e Lyne Campeau, avocate,
Division Affaires policières, Service des affaires juridiques, Ville de Montréal

PRÉSENTATION DU CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation s'adresse aux membres des corps de police du Québec et aux gestionnaires municipaux. Elle vise à faciliter le traitement des demandes d'accès qui leur sont transmises. Pour cette édition, la formatrice favorise l'apprentissage à la lumière des plus récentes décisions des tribunaux, dont celles rendues par la Commission d'accès à l'information.

La deuxième partie sera exceptionnellement consacrée au projet de loi n^o 64 (*Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*) ainsi qu'à ses impacts projetés sur l'administration d'un corps de police et les fonctions exercées par son responsable de l'accès. S'inscrivant dans la continuité, cette quatrième édition s'adresse autant aux non-initiés qu'à ceux qui ont participé aux précédentes éditions.

Dans le cadre de ses activités de formation et d'accompagnement, l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée a été en mesure de constater le besoin de soutien et de références des personnes appelées à appliquer la Loi sur l'accès. Diverses préoccupations ont alors été relevées, notamment en lien avec :

- l'efficacité et la conformité de l'activité policière dans le respect des lois et règlements applicables en AIPRP;
- la communication de renseignements personnels, avec ou sans consentement;
- l'évaluation de la nécessité de communiquer un document ou un renseignement personnel;
- le document ou le renseignement personnel qui peut ou doit être protégé, et celui qui peut ou doit être communiqué;
- les règles de caviardage des documents;
- le serment de discrétion en lien avec la communication de documents ou de renseignements personnels;
- une meilleure compréhension des articles de la Loi portant sur la communication de renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique (articles 28 à 29.1 de la Loi sur l'accès);
- les enjeux organisationnels liés à l'application de la Loi sur l'accès;
- les critères de validité d'un consentement;
- les documents détenus sur des supports technologiques;
- plusieurs autres sujets tout aussi intéressants.

19 ET 26 novembre 2020
DIFFUSION PAR VISIOCONFÉRENCE

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association
418 624-9285 / aapi@aapi.qc.ca